LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980

PSYCHIATRIE DE L'ADULTE

N° 804

ANIMATION DE GROUPES DE PAROLE POUR LES FAMILLES ET L'ENTOURAGE DES PATIENTS

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A

N°804 ANIMATION DE GROUPES DE PAROLE POUR LES FAMILLES ET L'ENTOURAGE DES PATIENTS

N° du stage	804	**Lieu de stage**	Dans l'établissement
Durée du stage	3 jours	**Dates**	
Prix	Prix sur demande		

PUBLIC CONCERNÉ

- Tous professionnels souhaitant acquérir des connaissances théoriques, pratiques et méthodologiques sur la mise en place d'un groupe avec des familles ou qui anime déjà un groupe dont les proches souffrent de troubles psychiques.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un psychologue clinicien, psychothérapeute de groupe, ayant la pratique des groupes à visée thérapeutique, de soutien de famille et de parents.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Aborder les concepts fondamentaux de la psychologie et de la dynamique des groupes.
- Connaître l'apport, les caractéristiques et les dynamiques des groupes familles.
- Apprendre à construire un dispositif de groupe, encadrer, animer et coanimer un groupe.
- Savoir écouter et comprendre les enjeux psychiques qui sous-tendent la vie d'un groupe.
- Repérer et contenir l'émergence des manifestations émotionnelles en situation groupale.
- Apprendre à gérer les difficultés rencontrées lors de groupes de parole avec les familles.
- La connaissance de soi et l'évaluation de son degré d'aptitude à animer un groupe.

PROGRAMME

1. Les bases théoriques des groupes de parole avec les familles.
2. La méthodologie de la mise en place d'un groupe de parole.
3. Les outils de communication et la fonction de l'animateur.
4. Les outils de relation de l'animateur et ses risques.
5. L'apport du groupe de parole pour les familles qui en bénéficient.
6. La place du groupe dans le soin.
7. Analyse de pratique et mises en situations.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél :01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l\établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N°804 ANIMATION DE GROUPES DE PAROLE POUR LES FAMILLES ET L'ENTOURAGE DES PATIENTS

N° du stage	804	**Lieu de stage**	Dans l'établissement
Durée du stage	3 jours	**Dates**	
Prix	Prix sur demande		

BULLETIN D'INSCRIPTION

☐ STAGE DPC ☐ STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....
NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION : .....
TÉL LIGNE DIRECTE : ..... FAX : .....
EMAIL : .....

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

STAGIAIRE

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle NOM : ..... PRÉNOM : .....
FONCTION : .....
EMAIL : .....
SERVICE : ..... TÉL : .....
LIEU DE TRAVAIL : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

FAIT À : .....

LE : ..... / ..... / .....

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION